

Conseil ne considère pas qu'il s'agisse là d'un objectif ultime ou satisfaisant en tout temps; aussi a-t-il déclaré: «Nous espérons que, grâce à une amélioration soutenue de la tenue économique il sera plus tard raisonnable de viser à une réduction encore plus prononcée du chômage». Le Conseil a également souligné que le taux visé est un taux annuel moyen permettant certaines variations saisonnières, et représente une moyenne nationale qui n'exclut pas certaines variations régionales.

Le Conseil a déclaré en 1967 qu'au cours de la prochaine décennie, la main-d'œuvre canadienne s'accroîtra plus rapidement que celle de tout autre pays industrialisé. La main-d'œuvre globale, selon les prévisions, doit dépasser 10,500,000 personnes en 1980, soit une augmentation, en 15 ans, d'environ 3,500,000 ou 50 p. 100. Cela veut dire un surcroît d'environ 240,000 en moyenne par année au cours de la période 1965-1970 et de 230,000 à 240,000 au cours de la période 1970-1980. L'augmentation prévue de la main-d'œuvre canadienne d'ici 1980 dépasse de plus d'un demi-million le total prévu pour la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, et l'Italie réunies. Le seul accroissement de la main-d'œuvre au Canada et aux États-Unis pour les 15 prochaines années est presque l'équivalent de tous les effectifs actuels de grands pays comme la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne. Au Canada, on prévoit que les femmes représenteront environ 1,500,000 de l'augmentation totale de 3,500,000 personnes dans la main-d'œuvre en 1980, et on estime qu'à cette date les femmes représenteront environ 35 p. 100 de la main-d'œuvre en comparaison à 25 p. 100 au début des années 1960. Afin d'absorber cet immense surcroît de travailleurs et de réaliser en même temps l'objectif d'emploi à 97 p. 100, il faudra créer dans l'économie canadienne 1,200,000 nouveaux emplois de 1965 à 1970 et autant de 1970 à 1975.

Au cours de la période 1961-1966, l'emploi global au Canada a augmenté de 1,100,000, bien qu'environ les trois quarts de cette augmentation furent concentrés dans l'Ontario et le Québec. Le nombre de chômeurs a baissé d'environ 200,000 au cours de ces cinq années, mais ce chiffre voile une grande diversité régionale. La *proportion* de l'emploi global a réellement diminué dans les régions où le taux de chômage est faible (l'Ontario et les Prairies), mais s'est accrue dans d'autres régions où le taux de chômage est relativement élevé. Ainsi des îlots régionaux de chômage ont persisté, et le Conseil a noté que «... ils se sont révélés assez insensibles aux changements dans les niveaux de l'activité économique en général». Même à l'apogée de la récente expansion, les régions et secteurs des pays à productivité et à revenus relativement faibles,—particulièrement la Région atlantique et l'est du Québec,—ont continué d'accuser des taux élevés de chômage considérés par le Conseil économique comme «inacceptables».

Taux élevé de croissance économique.—En cherchant à définir un objectif pour la production totale de biens et services dans l'économie, le Conseil économique a utilisé le concept de «potentiel». Le potentiel d'une économie est habituellement mesuré comme le volume total de la production compatible avec une utilisation complète et efficace (à l'intérieur de limites raisonnables) des ressources économiques de la nation. Essentiellement, c'est une mesure des facteurs de production et des possibilités de l'économie et il suppose la création des conditions de la demande nécessaires à sa réalisation effective.

Dans son *Premier exposé annuel* en décembre 1964, presque quatre ans après le commencement de l'expansion économique la plus récente, le Conseil a estimé que le *potentiel* de croissance en volume de production de l'économie augmenterait en moyenne de 5½ p. 100 par an au cours de la période 1963-1970. C'était là un objectif élevé qui témoignait à la fois d'une expansion sans précédent de la main-d'œuvre et du rattrapage d'un retard qui existait entre la production réelle et le chiffre de la production potentielle du début des années 1960. Ce rattrapage a été, en fait, réalisé beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait prévu, et la croissance réelle de l'économie s'est établie en moyenne à 6½ p. 100 par an pendant la période 1963-1965. En conséquence, tout calcul du taux de la croissance économique potentielle pour ce qui reste des années 1960 devrait être inférieur; nécessairement, au taux établi à l'origine en 1964 par le Conseil; aussi le Conseil a-t-il calculé, dans son *Quatrième exposé annuel* en 1967, que le taux de croissance économique pour la période